

**ALBERTA**

Bureau du défenseur des enfants  
et des jeunes  
Tél.: 780-422-6056  
Télééc.: 780-644-8833

**COLOMBIE-BRITANNIQUE**

Représentante des  
enfants et des jeunes  
Tél.: 250-356-6710  
Télééc.: 250-356-0837

**MANITOBA**

Bureau du défenseur  
des enfants  
Tél.: 204-988-7444  
Télééc.: 204-988-7472

**NOUVEAU-BRUNSWICK**

Défenseur des enfants  
et de la jeunesse  
Child and Youth Advocate  
Tél.: 506-453-2789  
Télééc.: 506-453-5599

**TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR**

Défenseure des enfants  
et des jeunes  
Tél.: 709-753-3888  
Télééc.: 709-753-3988

**NOUVELLE-ÉCOSSE**

Bureau de l'ombudsman  
auprès des jeunes Services  
Tél.: 902.424.6780  
Télééc.: 902-424-6675

**NUNAVUT**

Bureau du représentant de  
l'enfance et de la jeunesse  
Tél.: 867-975-5090

**ONTARIO**

Bureau de l'intervenant provincial  
en faveur des  
enfants et des jeunes  
Tél. : 416-325-5669  
Télééc.: 416-325-5681

**QUÉBEC**

Commission  
des droits de la personne  
et des droits de la jeunesse  
Tél.: 514-873-5146  
Télééc. 514-873-2373

**SASKATCHEWAN**

Défenseur des enfants  
et des jeunes  
Tél.: 306-933-6700  
Télééc.: 306-933-8406

**YUKON**

Bureau du défenseur  
de l'enfance et de la  
jeunesse du Yukon  
Tél.: 867-456-5575  
Télééc.: 867-456-5574

Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes  
Déclaration sur la santé mentale des enfants et des jeunes

**L'accès à des services de santé mentale au  
Canada - expériences vécues par  
des enfants et des jeunes**

5 mai 2016

**Alberta**

En 2013, Catherine, une jeune femme de 17 ans, s'est enlevé la vie. Catherine était aux prises avec des problèmes de santé mentale depuis de nombreuses années. Lorsqu'elle avait dix ans, ses parents avaient cherché de l'aide auprès du réseau des services de santé mentale pour enfants. À compter de l'âge de dix ans jusqu'à dix-sept ans, Catherine a été l'objet de plusieurs interventions spécialisées en matière de santé mentale et a obtenu une gamme diversifiée de services. Elle a été admise à deux reprises dans un centre de traitement fermé. Catherine a connu de brèves périodes de stabilité, mais pendant son adolescence, son état de santé mentale s'est détérioré. Au milieu de l'adolescence, Catherine a commencé à s'automutiler et à se distancier de sa famille. Les derniers mois de sa vie ont été turbulents. Elle a fait un bref séjour à l'hôpital après une tentative de suicide et elle a été hospitalisée à nouveau après une collision en véhicule qu'elle affirmait être un accident.

Comme son état de santé mentale se détériorait, les parents de Catherine ont communiqué avec les Services d'intervention auprès des enfants pour qu'on assure sa sécurité. La première fois qu'ils ont communiqué avec eux, on les a dirigés aux Services de santé mentale. La deuxième fois, lorsque ses parents ont dit que Catherine présentait des risques de suicide, un dossier a été ouvert aux fins d'évaluation pendant que les travailleurs sociaux recueillaient de l'information. Quelques jours plus tard, Catherine s'est suicidée.

Catherine et sa famille ont eu accès à de nombreux services afin d'obtenir l'aide dont elle avait besoin pour traiter ses problèmes de santé mentale complexes et lorsque ces ressources n'ont plus suffi, les parents de Catherine se sont adressés aux Services d'intervention auprès des enfants pour assurer sa sécurité. Il n'y a pas eu de coordination ni de collaboration entre les différents fournisseurs de services et même si ceux-ci savaient qu'ils intervenaient tous auprès de Catherine, il y a eu

**ALBERTA**

Bureau du défenseur des enfants et des jeunes  
Tél.: 780-422-6056  
Télééc.: 780-644-8833

**COLOMBIE-BRITANNIQUE**

Représentante des enfants et des jeunes  
Tél.: 250-356-6710  
Télééc.: 250-356-0837

**MANITOBA**

Bureau du défenseur des enfants  
Tél.: 204-988-7444  
Télééc.: 204-988-7472

**NOUVEAU-BRUNSWICK**

Défenseur des enfants et de la jeunesse  
Child and Youth Advocate  
Tél.: 506-453-2789  
Télééc.: 506-453-5599

**TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR**

Défenseure des enfants et des jeunes  
Tél.: 709-753-3888  
Télééc.: 709-753-3988

**NOUVELLE-ÉCOSSE**

Bureau de l'ombudsman auprès des jeunes Services  
Tél.: 902.424.6780  
Télééc.: 902-424-6675

**NUNAVUT**

Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse  
Tél.: 867-975-5090

**ONTARIO**

Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes  
Tél. : 416-325-5669  
Télééc.: 416-325-5681

**QUÉBEC**

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse  
Tél.: 514-873-5146  
Télééc. 514-873-2373

**SASKATCHEWAN**

Défenseur des enfants et des jeunes  
Tél.: 306-933-6700  
Télééc.: 306-933-8406

**YUKON**

Bureau du défenseur de l'enfance et de la jeunesse du Yukon  
Tél.: 867-456-5575  
Télééc.: 867-456-5574

peu de communication directe entre eux. Il n'y a pas eu d'analyse pour déterminer si les services que recevait Catherine étaient efficaces ou pour vérifier que les services et les mesures de soutien recommandées étaient bien mis en oeuvre. Les parents de Catherine se sont battus inlassablement en son nom, mais en fin de compte, ils ont été laissés à eux-mêmes, sans ressources, pour tenter tant bien que mal de se retrouver dans un vaste système de services complexes.

**Colombie-Britannique**

Le 22 mai 2011, une jeune fille autochtone de la Colombie-Britannique s'est pendue dans la cour arrière de la demeure de ses grands-parents dans une réserve autochtone située en milieu rural. Elle avait quatorze ans au moment de son décès et traînait un lourd passé et des épreuves par rapport auxquels elle avait fait preuve d'une grande résilience. Lorsque les systèmes réussissent à protéger les enfants, à soutenir les familles et à réduire les risques de violence et de traumatismes, on parvient à renforcer la résilience des jeunes et à soutenir leur capacité à surmonter des dangers dans leur vie. La nature des services, l'approche utilisée et l'évaluation régulière de leur efficacité à répondre aux besoins des enfants et des jeunes, tout en sachant que certains enfants et jeunes ont besoin de services considérables et adaptés de près à leur cas, sont toutefois des facteurs extrêmement importants. Dans ce cas-ci, les besoins de cette jeune fille ont été négligés et la plupart du temps, on n'y a pas répondu.

Elle est née dans une famille passablement chaotique. Un aspect fondamental de cette tragédie est la santé mentale de la mère et les répercussions de cette maladie sur la jeune fille, sur ses grands-parents et sur sa sœur cadette, tous ayant vécu ensemble une bonne partie de sa vie. La mère a reçu un diagnostic de schizophrénie peu après la naissance de la jeune fille. Elle était souvent vue par des médecins, des infirmières et des psychiatres, mais aucun d'eux ne s'est penché sur les dangers physiques et émotionnels que couraient ses enfants ou leurs grands-parents en raison de sa maladie. Pourtant, elle disait aux médecins et aux infirmières entendre des voix qui lui disaient de faire du mal à sa fille, de lui « *casser le cou* ». La jeune fille se barricadait avec sa petite sœur dans sa chambre afin de les protéger toutes les deux des comportements imprévisibles de leur mère. À une occasion, la mère a menacé sa fille au couteau.

La jeune fille était également aux prises avec des problèmes d'apprentissage détectés au début de ses années du primaire. Mais la cause de ses problèmes d'ordre cognitif n'avait jamais été examinée, évaluée ni comprise. Elle n'a pas reçu le soutien ni les services conformes aux normes

**ALBERTA**

Bureau du défenseur des enfants et des jeunes  
Tél.: 780-422-6056  
Télééc.: 780-644-8833

**COLOMBIE-BRITANNIQUE**

Représentante des enfants et des jeunes  
Tél.: 250-356-6710  
Télééc.: 250-356-0837

**MANITOBA**

Bureau du défenseur des enfants  
Tél.: 204-988-7444  
Télééc.: 204-988-7472

**NOUVEAU-BRUNSWICK**

Défenseur des enfants et de la jeunesse  
Child and Youth Advocate  
Tél.: 506-453-2789  
Télééc.: 506-453-5599

**TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR**

Défenseure des enfants et des jeunes  
Tél.: 709-753-3888  
Télééc.: 709-753-3988

**NOUVELLE-ÉCOSSE**

Bureau de l'ombudsman auprès des jeunes Services  
Tél.: 902.424.6780  
Télééc.: 902-424-6675

**NUNAVUT**

Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse  
Tél.: 867-975-5090

**ONTARIO**

Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes  
Tél. : 416-325-5669  
Télééc.: 416-325-5681

**QUÉBEC**

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse  
Tél.: 514-873-5146  
Télééc. 514-873-2373

**SASKATCHEWAN**

Défenseur des enfants et des jeunes  
Tél.: 306-933-6700  
Télééc.: 306-933-8406

**YUKON**

Bureau du défenseur de l'enfance et de la jeunesse du Yukon  
Tél.: 867-456-5575  
Télééc.: 867-456-5574

que prévoient nos lois et nos politiques, et ce, parce que les jeunes filles comme elles sont souvent ignorées dans nos réseaux de services.

Cette jeune fille a subi de la violence physique et émotionnelle à la maison et dans sa communauté et elle a probablement été victime d'agression sexuelle de la part d'un adulte plus âgé et d'un jeune de son âge. Pour l'essentiel, il a fallu qu'elle se débrouille toute seule dans la vie.

En grandissant, et aux prises avec ses propres problèmes de santé mentale, elle a commencé à s'en prendre aux autres et à s'automutiler, ce qui illustre son profond désespoir. On la punissait souvent pour ses débordements émotionnels et, à l'occasion, elle a été renvoyée de l'école. Personne ne s'est véritablement arrêté sur ce qui se passait dans sa vie, sur ses capacités de s'adapter, sur sa situation ou sur sa sécurité personnelle. Fréquemment victime d'agressions, de violence et de situations chaotiques à la maison, dans sa famille et dans la communauté, elle a vraiment essayé de s'en sortir. Elle voulait une bonne vie. Mais en fin de compte, faute du soutien et des services dont elle avait besoin, elle s'est enlevé la vie.

***Manitoba***

Kate, une jeune fille âgée de seize ans, s'est mise à halluciner et à déformer la réalité. Durant son enfance, elle a fait la navette entre les placements et la maison. À dix-sept ans, elle a donné naissance à son premier enfant, qui lui a été retiré et a été pris en charge par l'État. Kate a affirmé avoir été agressée sexuellement dans une famille d'accueil à l'âge de sept ans.

Pendant sa grossesse, Kate a été admise dans un établissement de santé aux prises avec des hallucinations et une psychose. Toutefois, suivant son congé, aucun suivi de son état n'a été fait et elle a été renvoyée dans sa collectivité rurale pour vivre avec sa mère. Kate a cessé de prendre ses médicaments. La situation a atteint un niveau critique lorsque Kate, à la fin d'une visite auprès de son bébé, envahie par l'émotion, est devenue violente parce qu'elle craignait que son enfant ne soit victime d'agression dans sa famille d'accueil. La police a dû intervenir et, en raison de son comportement violent persistant, Kate a été arrêtée.

Elle a été incarcérée dans le Centre correctionnel pour jeunes du Manitoba à Winnipeg où elle est demeurée pour une période prolongée. Pendant son incarcération, elle a continué de présenter des symptômes inquiétants de maladie mentale. Elle voyait de la poussière et de la saleté sur tout le monde et des saletés flotter dans l'air. Elle refusait d'utiliser les toilettes et faisait ses besoins à même le plancher. Kate a alors été confinée en isolement dans une pièce aux murs de béton.

**ALBERTA**

Bureau du défenseur des enfants et  
des jeunes  
Tél.: 780-422-6056  
Télééc.: 780-644-8833

**COLOMBIE-BRITANNIQUE**

Représentante des  
enfants et des jeunes  
Tél.: 250-356-6710  
Télééc.: 250-356-0837

**MANITOBA**

Bureau du défenseur  
des enfants  
Tél.: 204-988-7444  
Télééc.: 204-988-7472

**NOUVEAU-BRUNSWICK**

Défenseur des enfants  
et de la jeunesse  
Child and Youth Advocate  
Tél.: 506-453-2789  
Télééc.: 506-453-5599

**TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR**

Défenseure des enfants  
et des jeunes  
Tél.: 709-753-3888  
Télééc.: 709-753-3988

**NOUVELLE-ÉCOSSE**

Bureau de l'ombudsman  
auprès des jeunes Services  
Tél.: 902.424.6780  
Télééc.: 902-424-6675

**NUNAVUT**

Bureau du représentant de  
l'enfance et de la jeunesse  
Tél.: 867-975-5090

**ONTARIO**

Bureau de l'intervenant provincial  
en faveur des  
enfants et des jeunes  
Tél. : 416-325-5669  
Télééc.: 416-325-5681

**QUÉBEC**

Commission  
des droits de la personne  
et des droits de la jeunesse  
Tél.: 514-873-5146  
Télééc. 514-873-2373

**SASKATCHEWAN**

Défenseur des enfants  
et des jeunes  
Tél.: 306-933-6700  
Télééc.: 306-933-8406

**YUKON**

Bureau du défenseur  
de l'enfance et de la  
jeunesse du Yukon  
Tél.: 867-456-5575  
Télééc.: 867-456-5574

Lorsqu'elle a été libérée du Centre correctionnel pour jeunes du Manitoba, Kate a été retournée dans sa collectivité rurale et confiée à un établissement non spécialisé dont le cadre de soutien et de supervision est minimal. La période d'incarcération de Kate a été plus longue que nécessaire en raison du manque de coordination entre les fournisseurs de services et de l'absence de services de santé mentale. Kate avait besoin et a encore besoin de services spécialisés, mais il n'y en a pas dans sa collectivité.

***Nouveau-Brunswick***

La mère de Sarah a d'abord communiqué par téléphone avec le bureau du Défenseur des enfants afin de discuter de la détérioration importante de son fonctionnement au cours des six derniers mois. La mère de Sarah a indiqué qu'au cours des derniers mois, Sarah avait commencé à fumer de la marijuana et à consommer de l'alcool quotidiennement. Elle faisait l'école buissonnière et fréquentait des consommateurs de drogues intraveineuses. Elle avait cessé de jouer au basketball, elle qui était une joueuse étoile. La directrice de son école ainsi que le conseiller en orientation avaient tenté de lui venir en aide, mais Sarah refusait de se présenter aux rencontres fixées. La mère de Sarah a dit que ses amis ne comprenaient pas les raisons du changement de comportement de Sarah et qu'ils ne la voyaient plus. Les parents de Sarah avaient tenté d'obtenir des services de santé mentale par le biais de l'école et de leur médecin de famille, mais cela faisait trois mois qu'ils étaient sur une liste d'attente.

Après plusieurs appels et visites, Sarah a finalement accepté de rencontrer une déléguée en intervention individuelle du bureau du Défenseur. Au cours de cette rencontre, Sarah semblait distante et agitée et elle était réticente à fournir des détails personnels. Elle a dit qu'elle était fatiguée et qu'elle se sentait anxieuse à cause du stress qu'elle vivait à l'école. Elle a également dit avoir des maux de tête, des problèmes intestinaux et des douleurs musculaires. Graduellement, elle a dévoilé se sentir coupable en raison de l'intimidation et des taquineries dont elle était victime à l'école après sa rupture avec son copain et à cause des sextos à son sujet qu'il avait fait circuler dans l'école. Elle a aussi déclaré que consommer de l'alcool et de la marijuana l'aidait à réduire son stress et son anxiété, qu'elle se sentait mieux dans sa peau et pouvait plus facilement affronter la vie sur une base quotidienne. Sans les drogues et l'alcool, elle a dit qu'elle avait du mal à dormir et passait des heures la nuit à se faire du mauvais sang. Elle a décrit des idées suicidaires. Dans les jours qui ont suivi sa rencontre avec la déléguée du bureau du Défenseur, Sarah s'est tournée vers sa mère pour avoir du soutien.

**ALBERTA**

Bureau du défenseur des enfants et des jeunes  
Tél.: 780-422-6056  
Télééc.: 780-644-8833

**COLOMBIE-BRITANNIQUE**

Représentante des enfants et des jeunes  
Tél.: 250-356-6710  
Télééc.: 250-356-0837

**MANITOBA**

Bureau du défenseur des enfants  
Tél.: 204-988-7444  
Télééc.: 204-988-7472

**NOUVEAU-BRUNSWICK**

Défenseur des enfants et de la jeunesse  
Child and Youth Advocate  
Tél.: 506-453-2789  
Télééc.: 506-453-5599

**TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR**

Défenseure des enfants et des jeunes  
Tél.: 709-753-3888  
Télééc.: 709-753-3988

**NOUVELLE-ÉCOSSE**

Bureau de l'ombudsman auprès des jeunes Services  
Tél.: 902.424.6780  
Télééc.: 902-424-6675

**NUNAVUT**

Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse  
Tél.: 867-975-5090

**ONTARIO**

Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes  
Tél. : 416-325-5669  
Télééc.: 416-325-5681

**QUÉBEC**

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse  
Tél.: 514-873-5146  
Télééc. 514-873-2373

**SASKATCHEWAN**

Défenseur des enfants et des jeunes  
Tél.: 306-933-6700  
Télééc.: 306-933-8406

**YUKON**

Bureau du défenseur de l'enfance et de la jeunesse du Yukon  
Tél.: 867-456-5575  
Télééc.: 867-456-5574

La déléguée a réalisé une conférence de cas, à laquelle participaient Sarah, ses parents, le conseiller de l'école, son professeur titulaire, la directrice adjointe et des intervenants locaux en santé mentale, en toxicomanie et en protection de l'enfance. Sarah a pu exprimer son mal de vivre et un plan a été élaboré pour elle, que les services en santé mentale et en toxicomanie devaient mettre en œuvre sur-le-champ et qui prévoyait son retour à l'école et des mesures de soutien intensif pour rattraper le temps perdu. De plus, le réseau de jumelage de l'école travaillera avec Sarah et l'équipe d'intervention à mettre fin à l'intimidation dont Sarah est victime à l'école.

***Terre-Neuve et Labrador***

Tout le monde reconnaissait que Maggie, une jeune fille de quinze ans, avait besoin d'aide, mais il existait peu de services pour répondre à ses besoins. Elle avait reçu un diagnostic de trouble d'hyperactivité avec déficit de l'attention et de trouble oppositionnel avec provocation. Et de toute évidence, elle présentait une déficience intellectuelle. Mais, en raison de ses problèmes de comportement et d'attention, il était difficile de procéder à une évaluation formelle. Elle était une spécialiste de la fugue et profitait de toutes les occasions pour échapper à la supervision des adultes. Elle s'attirait souvent des ennuis même quelques minutes seulement après avoir échappé à l'attention de sa mère. Elle était médicamentée. Elle suivait une thérapie comportementale par l'entremise des services de protection de l'enfance. Mais rien n'aidait. Sa travailleuse sociale et sa mère voulaient une évaluation psychiatrique complète, mais les professionnels de la santé qui s'occupaient d'elle à cette époque jugeaient que ses problèmes étaient essentiellement comportementaux.

Maggie a finalement obtenu une évaluation psychiatrique en vertu d'une ordonnance du tribunal. Elle avait été accusée de méfaits suivant plusieurs altercations avec la police les fois où elle avait échappé à toute supervision. Elle a été placée en détention préventive dans l'établissement provincial de garde en milieu fermé pendant son évaluation, car il était clair qu'elle fugerait à nouveau et que, cela étant, d'autres accusations s'ajouteraient à son dossier. Elle a été incarcérée même si tous convenaient que l'enfermement n'était pas la bonne solution pour elle. Elle devait être surveillée et avait besoin de soutien vingt-quatre heures sur vingt-quatre durant son évaluation et son traitement. Mais certains professionnels consultés croyaient qu'en raison de sa déficience intellectuelle, les services fournis dans l'établissement de santé mentale en milieu fermé de la province ne l'aideraient pas. Heureusement, après avoir rencontré Maggie à quelques reprises, le psychiatre a demandé une évaluation, estimant que son état pourrait s'améliorer si elle était traitée. Maggie a été admise au centre de

**ALBERTA**

Bureau du défenseur des enfants et  
des jeunes  
Tél.: 780-422-6056  
Télééc.: 780-644-8833

**COLOMBIE-BRITANNIQUE**

Représentante des  
enfants et des jeunes  
Tél.: 250-356-6710  
Télééc.: 250-356-0837

**MANITOBA**

Bureau du défenseur  
des enfants  
Tél.: 204-988-7444  
Télééc.: 204-988-7472

**NOUVEAU-BRUNSWICK**

Défenseur des enfants  
et de la jeunesse  
Child and Youth Advocate  
Tél.: 506-453-2789  
Télééc.: 506-453-5599

**TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR**

Défenseure des enfants  
et des jeunes  
Tél.: 709-753-3888  
Télééc.: 709-753-3988

**NOUVELLE-ÉCOSSE**

Bureau de l'ombudsman  
auprès des jeunes Services  
Tél.: 902.424.6780  
Télééc.: 902-424-6675

**NUNAVUT**

Bureau du représentant de  
l'enfance et de la jeunesse  
Tél.: 867-975-5090

**ONTARIO**

Bureau de l'intervenant provincial  
en faveur des  
enfants et des jeunes  
Tél. : 416-325-5669  
Télééc.: 416-325-5681

**QUÉBEC**

Commission  
des droits de la personne  
et des droits de la jeunesse  
Tél.: 514-873-5146  
Télééc. 514-873-2373

**SASKATCHEWAN**

Défenseur des enfants  
et des jeunes  
Tél.: 306-933-6700  
Télééc.: 306-933-8406

**YUKON**

Bureau du défenseur  
de l'enfance et de la  
jeunesse du Yukon  
Tél.: 867-456-5575  
Télééc.: 867-456-5574

traitement pour maladie mentale en vertu d'une ordonnance du tribunal. Une équipe d'intervenants multidisciplinaires surveillent présentement les progrès de Maggie en tant que résidente du centre et planifient sa réinsertion dans la collectivité.

***Nouvelle-Écosse***

Daisy est une jeune fille de quatorze ans. À l'école primaire, elle a reçu un diagnostic de trouble grave d'hyperactivité avec déficit de l'attention et par la suite, de trouble oppositionnel avec provocation et d'anxiété. Au fil des années, on a soigné ses symptômes à l'aide de médicaments psychorégulateurs, de narcotiques, d'antidépresseurs, de stimulants et d'antipsychotiques. Ses parents ont indiqué qu'aucun de ces traitements ne semblait efficace.

Daisy ne réussissait pas à l'école publique et subséquemment, elle a fréquenté une école privée pour des élèves à besoins éducatifs particuliers. En raison de ses problèmes de comportement, Daisy a été renvoyée de l'école privée. Dans une lettre, le spécialiste du comportement de l'école a écrit qu'elle détruisait et volait les biens, prétendait communiquer avec les morts, faisait des colères, avait des pensées paranoïaques et une perception altérée de la réalité. Elle s'est également automutilée et elle a attaqué et blessé des membres de sa famille, en plus d'être encline à des débordements violents et des agressions physiques. Daisy a également menacé de se suicider, en plus de faire quelques tentatives de suicide.

Plus récemment, Daisy a commencé à se prostituer et à consommer des drogues. Même si à l'occasion, elle a suivi des traitements en santé mentale, Daisy et les membres de sa famille sont frustrés de constater que ces services ne semblent pas efficaces.

La famille de Daisy souhaite son admission dans un programme de traitement coercitif si c'est ce qu'il faut pour la sevrer de tous les médicaments qu'elle prend et pour faciliter une évaluation précise de ses problèmes de santé mentale. Malheureusement, l'établissement de santé mentale pour les jeunes a indiqué que ce type de programme a été aboli, ne correspondant pas aux pratiques exemplaires en matière de soins.

À une demande du pédiatre de Daisy pour obtenir des services de santé mentale hors province, on a répondu que les services offerts en Nouvelle-Écosse étaient adéquats pour répondre aux besoins de Daisy. Ironiquement, Daisy a été « expulsée » du programme offert en Nouvelle-Écosse pour avoir refusé de se conformer à la règle « aucun parfum » et elle s'est retrouvé les menottes aux poings pour avoir attaqué le personnel.

**ALBERTA**

Bureau du défenseur des enfants et des jeunes  
Tél.: 780-422-6056  
Télééc.: 780-644-8833

**COLOMBIE-BRITANNIQUE**

Représentante des enfants et des jeunes  
Tél.: 250-356-6710  
Télééc.: 250-356-0837

**MANITOBA**

Bureau du défenseur des enfants  
Tél.: 204-988-7444  
Télééc.: 204-988-7472

**NOUVEAU-BRUNSWICK**

Défenseur des enfants et de la jeunesse  
Child and Youth Advocate  
Tél.: 506-453-2789  
Télééc.: 506-453-5599

**TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR**

Défenseure des enfants et des jeunes  
Tél.: 709-753-3888  
Télééc.: 709-753-3988

**NOUVELLE-ÉCOSSE**

Bureau de l'ombudsman auprès des jeunes Services  
Tél.: 902.424.6780  
Télééc.: 902-424-6675

**NUNAVUT**

Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse  
Tél.: 867-975-5090

**ONTARIO**

Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes  
Tél.: 416-325-5669  
Télééc.: 416-325-5681

**QUÉBEC**

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse  
Tél.: 514-873-5146  
Télééc.: 514-873-2373

**SASKATCHEWAN**

Défenseur des enfants et des jeunes  
Tél.: 306-933-6700  
Télééc.: 306-933-8406

**YUKON**

Bureau du défenseur de l'enfance et de la jeunesse du Yukon  
Tél.: 867-456-5575  
Télééc.: 867-456-5574

Récemment, Daisy s'est présentée à l'urgence de l'hôpital pour enfants afin d'y recevoir des soins en santé mentale. Elle n'a pas été admise, car le personnel de l'urgence jugeait qu'elle ne représentait pas de danger pour elle-même ou pour les autres. Non seulement l'a-t-on refusée à l'hôpital, mais plus tard elle a été arrêtée par la police après avoir été expulsée de l'urgence par les agents de sécurité. Daisy a alors été détenue en observation au poste de police, car on craignait qu'elle soit un danger pour elle-même. Plus tard, la même journée, Daisy fut arrêtée à nouveau en vertu de la *Loi sur le traitement psychiatrique coercitif* et ramenée à l'hôpital pour enfants aux fins d'évaluation psychiatrique. Enfin, Daisy a été admise à l'hôpital et, selon ses parents, elle reçoit actuellement des soins en santé mentale. Toutefois, les parents de Daisy disent être conscients que les épreuves de leur fille sont loin d'être terminées. Ils disent que toutes les contraintes administratives à surmonter pour obtenir des services de santé mentale pour Daisy sont une source de frustration considérable. Daisy sait qu'elle a besoin d'aide. Elle veut de l'aide. Elle a déclaré : « J'ai besoin d'aide, je ne veux pas me retrouver morte, pendue à un arbre ».

***Nunavut***

Un jeune adolescent de quinze ans vit avec sa mère et ses trois sœurs cadettes dans une communauté isolée du Nunavut uniquement accessible par avion. La communauté est petite et tout le monde se connaît. Beaucoup de personnes voient dans ce jeune un modèle pour les autres. Mais, sur le plan personnel, il souffre de dépression. L'an dernier, son père s'est suicidé. Il y a six mois, sa copine et lui ont rompu.

Un jour, il déambule dans la communauté; il est clairement agité et menace de se tuer. Les policiers de la GRC le prennent en charge. Il a besoin d'une évaluation psychiatrique, mais personne dans la communauté n'a les compétences requises pour procéder à une évaluation. De plus, il n'y a pas d'endroit où le placer dans l'état où il est. La GRC décide de le mettre en lien avec l'unique travailleur social de la communauté. Le jeune dit au travailleur social qu'il se suicidera dès que la GRC le libérera. Alors la mère de l'adolescent accepte que son fils soit transporté à Iqaluit, la capitale du Nunavut, dans un endroit sûr à l'hôpital où il sera évalué par une infirmière en psychiatrie. Sa mère ne peut pas l'accompagner, car elle doit prendre soin de ses sœurs.

Le voyage à Iqaluit rend l'adolescent anxieux. Il n'a jamais quitté sa communauté. Une fois sur place, l'infirmière en psychiatrie arrive à la conclusion qu'il est encore suicidaire. On le garde donc à l'hôpital une semaine sans sa famille ni ses amis en attendant qu'une place se libère pour lui dans un hôpital dans le sud du Canada où il pourra recevoir une

**ALBERTA**

Bureau du défenseur des enfants et des jeunes  
Tél.: 780-422-6056  
Télééc.: 780-644-8833

**COLOMBIE-BRITANNIQUE**

Représentante des enfants et des jeunes  
Tél.: 250-356-6710  
Télééc.: 250-356-0837

**MANITOBA**

Bureau du défenseur des enfants  
Tél.: 204-988-7444  
Télééc.: 204-988-7472

**NOUVEAU-BRUNSWICK**

Défenseur des enfants et de la jeunesse  
Child and Youth Advocate  
Tél.: 506-453-2789  
Télééc.: 506-453-5599

**TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR**

Défenseure des enfants et des jeunes  
Tél.: 709-753-3888  
Télééc.: 709-753-3988

**NOUVELLE-ÉCOSSE**

Bureau de l'ombudsman auprès des jeunes Services  
Tél.: 902.424.6780  
Télééc.: 902-424-6675

**NUNAVUT**

Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse  
Tél.: 867-975-5090

**ONTARIO**

Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes  
Tél. : 416-325-5669  
Télééc.: 416-325-5681

**QUÉBEC**

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse  
Tél.: 514-873-5146  
Télééc. 514-873-2373

**SASKATCHEWAN**

Défenseur des enfants et des jeunes  
Tél.: 306-933-6700  
Télééc.: 306-933-8406

**YUKON**

Bureau du défenseur de l'enfance et de la jeunesse du Yukon  
Tél.: 867-456-5575  
Télééc.: 867-456-5574

évaluation psychiatrique complète et les services en santé mentale dont il a besoin. Ces établissements spécialisés en santé mentale et ces programmes pour les jeunes n'existent tout simplement pas au Nunavut.

L'adolescent passe six semaines dans l'aile psychiatrique pour jeunes d'un hôpital d'Ottawa. Il rencontre sur une base régulière des professionnels d'une équipe multidisciplinaire et commence à se rétablir, mais il se sent souvent seul. Il parle à sa mère tous les deux ou trois jours. Mais sa famille, parler l'inuktitut et aller à la chasse sur le territoire avec ses amis lui manquent.

Au bout de six semaines, l'évaluation de l'adolescent est terminée, il retourne chez lui avec un plan de congé en main. Il est heureux de rentrer chez lui, mais ne sait pas trop comment la communauté réagira à son endroit après ce qui s'est passé. Il aimerait pouvoir en parler à quelqu'un. Mais, le travailleur social à qui il a parlé avant son départ est parti et il n'a pas encore été remplacé. Lorsque l'avion atterrit, il demeure assis dans son siège longtemps, se demandant comme il fera face à la situation.

**Ontario**

Il arrive que notre système de santé mentale pour enfants en Ontario soit comme une vieille blague tirée d'un film de Woody Allen. Une cliente dans une station touristique quelque part à Haliburton fait le commentaire suivant : « La nourriture ici est vraiment mauvaise ». « Oui », lui répond son interlocuteur, « et les portions sont tellement petites ».

Cette blague m'est revenue à l'esprit lorsqu'à titre d'Intervenant en faveur des enfants et des jeunes de l'Ontario, j'ai rencontré un groupe de jeunes personnes à Guelph en Ontario qui s'identifient tous et toutes comme ayant des problèmes de santé mentale. Pendant que le groupe s'installait dans la pièce, se disant des bonjours par ci et se faisant la bise par là, il était clair pour moi que ces jeunes étaient une famille les uns pour les autres. C'est d'ailleurs ce qu'ils ont affirmé plus tard. Une fois la réunion commencée, lorsqu'ils se sont mis à parler de leurs expériences dans le système de santé mentale, soudainement le ton est devenu grave.

J'ai entendu parler des salles d'attente dans les hôpitaux. « J'aimerais bien que la salle d'attente de l'hôpital ne soit pas le lieu de prédilection pour les jeunes en état de crise », a dit une jeune fille. « Il n'y a pas grand-chose là pour nous. Nous attendons. Parfois, on est admis à l'hôpital, d'autres fois, pas ». J'ai entendu parler des listes d'attente pour obtenir des services. Une sorte de « salle d'attente virtuelle » dans laquelle, selon la description d'un jeune homme, « on attend, on attend et on attend encore et puis on obtient

**ALBERTA**

Bureau du défenseur des enfants et des jeunes  
Tél.: 780-422-6056  
Télééc.: 780-644-8833

**COLOMBIE-BRITANNIQUE**

Représentante des enfants et des jeunes  
Tél.: 250-356-6710  
Télééc.: 250-356-0837

**MANITOBA**

Bureau du défenseur des enfants  
Tél.: 204-988-7444  
Télééc.: 204-988-7472

**NOUVEAU-BRUNSWICK**

Défenseur des enfants et de la jeunesse  
Child and Youth Advocate  
Tél.: 506-453-2789  
Télééc.: 506-453-5599

**TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR**

Défenseure des enfants et des jeunes  
Tél.: 709-753-3888  
Télééc.: 709-753-3988

**NOUVELLE-ÉCOSSE**

Bureau de l'ombudsman auprès des jeunes Services  
Tél.: 902.424.6780  
Télééc.: 902-424-6675

**NUNAVUT**

Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse  
Tél.: 867-975-5090

**ONTARIO**

Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes  
Tél. : 416-325-5669  
Télééc.: 416-325-5681

**QUÉBEC**

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse  
Tél.: 514-873-5146  
Télééc. 514-873-2373

**SASKATCHEWAN**

Défenseur des enfants et des jeunes  
Tél.: 306-933-6700  
Télééc.: 306-933-8406

**YUKON**

Bureau du défenseur de l'enfance et de la jeunesse du Yukon  
Tél.: 867-456-5575  
Télééc.: 867-456-5574

un service qui ne correspond pas à nos besoins ou qui ne dure pas assez longtemps. On a d'ailleurs l'impression que c'est le but recherché. Parfois, cela aurait sans doute été mieux de ne pas obtenir de service plutôt que de nous faire miroiter de l'espoir pour l'anéantir sitôt après ». J'ai entendu parler de leurs familles. Certaines jeunes personnes souhaitaient que leurs parents les comprennent mieux : « Je ne suis pas aussi fragile que le pensent mes parents. Je sais qu'ils ont peur et qu'ils ne savent pas quoi faire. On dirait qu'ils sont seuls eux aussi ». Et j'ai beaucoup entendu parler de l'école. J'imagine que je n'aurais pas dû être surpris. Les jeunes s'attendaient à ce que l'école soit un lieu sûr, un endroit où ils seraient acceptés et pourraient être eux-mêmes. Ce n'était pas le cas.

J'ai aussi entendu dire à quel point leur groupe était une oasis pour eux. « Sans toi », a dit une jeune femme à une autre, « je ne sais pas où je serais. Je serais probablement morte ». « Nous nous avons les uns les autres et nous avons cette réunion », a dit une autre personne. « C'est un lieu où on peut être compris et sentir qu'on appartient. C'est à nous ».

Je me suis souvenu d'une réunion avec une mère et un père d'un enfant de douze ans qu'ils avaient retrouvé mort, pendu à un arbre dans leur cour arrière, dans une petite municipalité du sud de l'Ontario. Plus de neuf services dans trois secteurs différents étaient intervenus dans la courte vie de ce garçon et celle de sa famille au moment de son décès et pourtant, ils s'étaient quand même sentis seuls. J'ai pensé aux onze tentatives de suicide un samedi soir dans une petite communauté autochtone isolée du nord de l'Ontario. Je me suis réjoui en quelque sorte que ces jeunes avec qui j'étais se soient trouvés les uns les autres. Quand je suis parti, je me suis dit que nous devons faire mieux.

**Québec**

Au cours de sa dernière année de secondaire, Julia a eu des relations conflictuelles avec son entourage. Après une consultation auprès de services de première ligne, Julia a reçu un diagnostic de dépression et a commencé à prendre des médicaments. Le médecin traitant avait aussi noté des symptômes d'un trouble de personnalité limite, mais devait attendre qu'elle ait dix-huit ans avant de poser un diagnostic formel.

Julia a été hospitalisée à plusieurs reprises en raison de sa dépression. Lors d'un épisode spécialement difficile, pendant lequel Julia a eu des idées suicidaires et a senti que sa médication ne convenait pas, elle s'est rendue à nouveau à l'hôpital de sa région qui offrait des services en pédopsychiatrie. Mais elle a dû attendre plus de trois mois pour des services, la liste d'attente étant très longue. Julia avait vraiment besoin d'aide à ce moment-là, mais

**ALBERTA**

Bureau du défenseur des enfants et  
des jeunes  
Tél.: 780-422-6056  
Télééc.: 780-644-8833

**COLOMBIE-BRITANNIQUE**

Représentante des  
enfants et des jeunes  
Tél.: 250-356-6710  
Télééc.: 250-356-0837

**MANITOBA**

Bureau du défenseur  
des enfants  
Tél.: 204-988-7444  
Télééc.: 204-988-7472

**NOUVEAU-BRUNSWICK**

Défenseur des enfants  
et de la jeunesse  
Child and Youth Advocate  
Tél.: 506-453-2789  
Télééc.: 506-453-5599

**TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR**

Défenseure des enfants  
et des jeunes  
Tél.: 709-753-3888  
Télééc.: 709-753-3988

**NOUVELLE-ÉCOSSE**

Bureau de l'ombudsman  
auprès des jeunes Services  
Tél.: 902.424.6780  
Télééc.: 902-424-6675

**NUNAVUT**

Bureau du représentant de  
l'enfance et de la jeunesse  
Tél.: 867-975-5090

**ONTARIO**

Bureau de l'intervenant provincial  
en faveur des  
enfants et des jeunes  
Tél. : 416-325-5669  
Télééc.: 416-325-5681

**QUÉBEC**

Commission  
des droits de la personne  
et des droits de la jeunesse  
Tél.: 514-873-5146  
Télééc. 514-873-2373

**SASKATCHEWAN**

Défenseur des enfants  
et des jeunes  
Tél.: 306-933-6700  
Télééc.: 306-933-8406

**YUKON**

Bureau du défenseur  
de l'enfance et de la  
jeunesse du Yukon  
Tél.: 867-456-5575  
Télééc.: 867-456-5574

elle n'a pas pu obtenir les services qui lui auraient permis d'améliorer sa situation et son état de santé. Elle a déploré n'avoir pu recevoir de services à un moment critique de sa vie. Elle s'est sentie très seule, ne sachant où obtenir de l'aide.

Suivant cette dernière hospitalisation, elle a reçu des services de psychologie qui ont toutefois été interrompus lorsqu'elle a eu dix-huit ans. Au même moment, elle a reçu un diagnostic formel de trouble de personnalité limite. Faute de services de psychologie pendant plusieurs mois après ses dix-huit ans, c'est sans soutien que Julia a dû faire face à son trouble de personnalité limite. Elle a finalement pu avoir accès à une thérapie de groupe dans un service de première ligne après plusieurs mois sur une liste d'attente.

***Saskatchewan***

Le bureau du Défenseur des enfants et des jeunes de la Saskatchewan a été informé qu'une jeune fille de treize ans dans une collectivité au nord de la Saskatchewan avait fait plusieurs tentatives de suicide. Une tentative a été tellement grave qu'on avait dû transporter la jeune fille par avion vers un centre urbain de la province pour y recevoir des soins. Elle avait déjà été vue par un psychiatre dans cette ville après avoir été hospitalisée à la suite d'une autre tentative de suicide. Toutefois, six mois après ses blessures les plus récentes, elle n'avait toujours pas eu accès à des services réguliers de counseling, car de tels services n'existaient pas dans son milieu de vie. Grâce à la persistance de sa mère, un intervenant en toxicomanie de sa région a accepté de travailler avec la jeune fille. Malheureusement, cet intervenant n'a pas la formation requise ni les compétences pour traiter comme il se doit les problèmes complexes de santé mentale de cette jeune fille, des problèmes qui l'amènent à s'automutiler.

Des professionnels œuvrant dans les collectivités nordiques et rurales de la Saskatchewan répètent qu'elles n'ont pas de services en santé mentale et lorsqu'elles en ont, que les services sont limités. À cause de cette pénurie de services, des enfants et des jeunes vulnérables se retrouvent sur de longues listes d'attente ou les interventions sont insuffisantes. Par exemple, dans une autre collectivité nordique, les intervenants jeunesse qui mettent en œuvre les plans d'intervention des jeunes ayant des démêlés avec la loi se désolent de voir qu'il n'y a qu'un travailleur en santé mentale pour couvrir un vaste territoire géographique et que ce sont des intervenants en toxicomanie qui doivent répondre aux demandes de services en santé mentale. Nous avons aussi appris que les services en santé mentale offerts dans ce milieu ne sont pas accessibles aux jeunes délinquants sexuels

**ALBERTA**

Bureau du défenseur des enfants et des jeunes  
Tél.: 780-422-6056  
Télééc.: 780-644-8833

**COLOMBIE-BRITANNIQUE**

Représentante des enfants et des jeunes  
Tél.: 250-356-6710  
Télééc.: 250-356-0837

**MANITOBA**

Bureau du défenseur des enfants  
Tél.: 204-988-7444  
Télééc.: 204-988-7472

**NOUVEAU-BRUNSWICK**

Défenseur des enfants et de la jeunesse  
Child and Youth Advocate  
Tél.: 506-453-2789  
Télééc.: 506-453-5599

**TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR**

Défenseure des enfants et des jeunes  
Tél.: 709-753-3888  
Télééc.: 709-753-3988

**NOUVELLE-ÉCOSSE**

Bureau de l'ombudsman auprès des jeunes Services  
Tél.: 902.424.6780  
Télééc.: 902-424-6675

**NUNAVUT**

Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse  
Tél.: 867-975-5090

**ONTARIO**

Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes  
Tél. : 416-325-5669  
Télééc.: 416-325-5681

**QUÉBEC**

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse  
Tél.: 514-873-5146  
Télééc. 514-873-2373

**SASKATCHEWAN**

Défenseur des enfants et des jeunes  
Tél.: 306-933-6700  
Télééc.: 306-933-8406

**YUKON**

Bureau du défenseur de l'enfance et de la jeunesse du Yukon  
Tél.: 867-456-5575  
Télééc.: 867-456-5574

même si une ordonnance du tribunal l'exige ou si ces services font partie d'un plan d'intervention.

Les enfants et les jeunes ont droit au meilleur état de santé possible, et ce, sans discrimination aucune. Le traitement de leurs problèmes de santé mentale fait partie de ce droit afin d'assurer leur santé globale, leur mieux-être et leur sécurité, peu importe qui ils sont et l'endroit où ils vivent. Les obstacles auxquels font face les enfants et les jeunes pour avoir accès à des services de santé mentale à cause du lieu où ils habitent contreviennent à leurs droits et ont des conséquences néfastes pour les enfants et les jeunes, leurs familles et les collectivités de cette province.

**Yukon**

Jenny est une jeune fille de quatorze ans, originaire d'une petite collectivité rurale aux racines traditionnelles bien ancrées. Elle a été déplacée à plusieurs reprises, vivant tantôt chez sa mère, chez sa grand-mère, dans des familles d'accueil et plus récemment, dans des foyers de groupe à Whitehorse. Différentes évaluations font état chez elle d'un trouble de l'attachement, d'anxiété et de problèmes de régulation des émotions. Elle a commencé à consommer de l'alcool et des drogues à l'âge de douze ans et elle souffre maintenant d'une dépendance à la cocaïne, l'alcool et la marijuana. Elle rencontre un conseiller, mais elle n'aime pas l'idée de parler de ses problèmes et surtout pas dans un bureau.

Lorsque l'intervenante de son foyer de groupe a remarqué une coupure ouverte à son bras, Jenny a été conduite à l'hôpital pour y subir une évaluation. Elle a admis à l'urgentologue qu'elle n'avait plus vraiment le goût de vivre, mais elle s'insurge contre le fait qu'on établisse un lien entre sa coupure au bras et un désir de suicide. Elle veut leur dire que si elle se coupe la peau, c'est justement pour *ne pas se tuer*. Jenny a été admise à l'aile fermée de l'hôpital et placée dans une pièce verrouillée à double tour, aux murs dépouillés avec un matelas nu sur le plancher. Elle a surpris les propos de sa travailleuse sociale qui disait que les jeunes se coupent pour avoir de l'attention. Après deux jours, elle a été libérée et ramenée à son foyer de groupe.

Jenny a été accusée de vol et elle fréquente des hommes dans la trentaine qui l'aident à se procurer des drogues. En raison de sa consommation de drogues et des comportements qui s'ensuivent, elle ne fréquente pas l'école régulièrement, elle ne se présente pas à ses rendez-vous avec son thérapeute et elle rentre rarement à la maison, c'est-à-dire dans son foyer de groupe actuel. Elle n'a pas d'identité culturelle positive. Elle a un sentiment de perte de contrôle et la familiarité de sa petite communauté lui manque.

**ALBERTA**

Bureau du défenseur des enfants et  
des jeunes  
Tél.: 780-422-6056  
Télééc.: 780-644-8833

**COLOMBIE-BRITANNIQUE**

Représentante des  
enfants et des jeunes  
Tél.: 250-356-6710  
Télééc.: 250-356-0837

**MANITOBA**

Bureau du défenseur  
des enfants  
Tél.: 204-988-7444  
Télééc.: 204-988-7472

**NOUVEAU-BRUNSWICK**

Défenseur des enfants  
et de la jeunesse  
Child and Youth Advocate  
Tél.: 506-453-2789  
Télééc.: 506-453-5599

**TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR**

Défenseure des enfants  
et des jeunes  
Tél.: 709-753-3888  
Télééc.: 709-753-3988

**NOUVELLE-ÉCOSSE**

Bureau de l'ombudsman  
auprès des jeunes Services  
Tél.: 902.424.6780  
Télééc.: 902-424-6675

**NUNAVUT**

Bureau du représentant de  
l'enfance et de la jeunesse  
Tél.: 867-975-5090

**ONTARIO**

Bureau de l'intervenant provincial  
en faveur des  
enfants et des jeunes  
Tél. : 416-325-5669  
Télééc.: 416-325-5681

**QUÉBEC**

Commission  
des droits de la personne  
et des droits de la jeunesse  
Tél.: 514-873-5146  
Télééc. 514-873-2373

**SASKATCHEWAN**

Défenseur des enfants  
et des jeunes  
Tél.: 306-933-6700  
Télééc.: 306-933-8406

**YUKON**

Bureau du défenseur  
de l'enfance et de la  
jeunesse du Yukon  
Tél.: 867-456-5575  
Télééc.: 867-456-5574

Elle était extrêmement bouleversée lorsqu'on lui a dit qu'elle quitterait le territoire dans deux jours pour suivre un traitement dans une province du Sud. Elle n'est jamais sortie du Yukon. Elle ne veut pas partir et elle a peur.

Elle prend l'avion en se sentant abandonnée et se demande si les gens dans le centre de traitement décideront qu'elle est folle. Elle se demande combien de temps elle sera partie, ce qu'elle devra faire pour être « assez bonne » pour revenir à la maison, quand est-ce qu'elle verra des gens de son village, comment elle fera pour trouver des drogues là-bas. Se sentir si seule et si brisée, le fardeau émotionnel l'accable. Elle trouve un objet tranchant et se rend aux toilettes pour se couper.

-----

*Le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes est une association de défenseurs des enfants au Canada. Ils sont nommés par les gouvernements. Les membres proviennent de neuf provinces : Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et Labrador, Nouvelle-Écosse, Ontario, Québec et Saskatchewan, et de deux territoires : Nunavut et Yukon. Les défenseurs sont des fonctionnaires indépendants du pouvoir législatif dans leurs champs de compétences respectifs.*